

ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES...



ÉCLAIRAGES sur :

- Les questions de sécurité, de violences,...
- La juridicisation et la judiciarisation de l'école ?
- Les enjeux et les responsabilités syndicales.



L'EPS ET LE RISQUE

- L'apprentissage en EPS et le risque,
- Le danger et la sécurité,
- Obligations générales et particulières de sécurité,
- Exemple de la nouvelle circulaire APPN.



NOTIONS JURIDIQUES

LES DIFFÉRENTES RESPONSABILITÉS : civile, pénale, administrative.
Fautes de service, surveillance.
Faute personnelle, délit non intentionnel...
De la plainte au jugement.

STATUT GÉNÉRAL DES FONCTIONNAIRES

Le fonctionnaire obligé, protégé, victime, fautif.



LES ACTIVITÉS EN EPS, EN AS

- Qualification et compétence des intervenants,
- Les intervenants extérieurs,
- Les activités « à risques » - APPN - Natation - Autres activités.



L'UTILISATION DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS

- La réglementation des ERP - Commissions de sécurité,
- Le décret « buts » du 18/04/2016 – SAE et EPI escalade,
- La normalisation et bureaux de contrôle - Guide de surveillance – cahiers de suivi...
- Les CHS-CT - Le droit de retrait - Les conventions tripartites.



CONFLITS DANS L'ÉTABLISSEMENT

Leur multiplication traduit une dégradation des relations de travail dans un contexte de « new management public », d'autonomie des EPLE et de mise en cause des droits acquis. Tensions avec la hiérarchie, avec les parents mais aussi entre collègues.

LES ENSEIGNANTS D'EPS FACE AUX RISQUES DU MÉTIER

Sécurité des élèves / Responsabilité des professeurs

Quelle sécurité des élèves dans le cadre d'une EPS moderne, dynamique, non aseptisée ?
Quelles responsabilités des enseignants d'EPS face aux risques d'accidents, aux violences, aux situations conflictuelles dans les établissements, ... ?
Quelle contribution syndicale sur ces questions ?

Les 2 journées d'information et de formation, organisées sous forme de stage ouvert à TOUS les enseignants d'EPS (titulaires, stagiaires, contractuels) seront animées par Jean-Paul TOURNAIRE, Jean FAYEMENDY, Armel GONTIER, responsables nationaux du secteur Action juridique du SNEP-FSU.

- Le risque d'être traduit devant un Tribunal après une plainte, à la suite d'un accident d'élèves en EPS ... Que penser des enjeux contenus dans la nouvelle circulaire APPN ?
- La mise en cause, la plupart du temps infondée, de collègues pour des atteintes sexuelles...
- La confrontation à des phénomènes de violences scolaires, à des agressions, à des calomnies, à des menaces...
- La difficulté de gérer des conflits au sein de l'établissement, avec le chef d'établissement, des collègues, des parents...
- Des collègues sanctionnés administrativement avec une lourdeur disproportionnée par rapport aux faits reprochés...

Le SNEP-FSU aide les collègues à avoir une claire conscience de leurs responsabilités et des risques qui peuvent mettre en cause la sécurité des élèves, mais aussi leur propre dignité.

Dans un contexte marqué par des conditions d'enseignements difficiles, voire dégradées (effectifs en hausse, HSA imposées, installations insuffisantes ou mal entretenues, comportements d'élèves problématiques...), où l'autoritarisme se développe pour imposer des politiques régressives, le SNEP-FSU propose à la profession une réflexion syndicale afin de dégager des principes de comportements, d'interventions et d'actions basés sur la solidarité professionnelle. Il appelle à la vigilance ainsi qu'à l'expression d'exigences revendicatives afin que les autorités administratives et politiques assument leurs propres responsabilités.

Tout au long du stage, des études de cas (en relation avec les thématiques retenues) seront proposées afin de permettre de repérer les dysfonctionnements, les erreurs à ne pas commettre, etc.. Cet ancrage sur des situations réelles vécues par des collègues doit permettre une appropriation active des cadres réglementaires et juridiques à s'approprier pour préciser et comprendre ce qu'il aurait fallu faire et pour mener l'action collective.

Les deux journées de stage permettront de débattre de ces problématiques, en abordant l'ensemble des questions sensibles liées au métier, en prenant appui sur l'actualité et l'expérience des collègues. Chaque temps donnera lieu à présentation, questions-réponses et débat.

Nous invitons tous les participants à **apporter les documents suivants** de leur établissement :



- Déclaration d'accident - Règlement intérieur (partie concernant l'EPS et/ou l'AS),
 - Le règlement intérieur de l'AS - Le protocole local d'organisation des soins et des urgences,
- Cela permettra aux équipes et aux collègues présents de participer encore plus activement aux échanges, aux TP et d'envisager sur le champ les initiatives éventuelles pour modifier ou compléter le contenu de ces documents. Et cela donnera des idées aux autres collègues !

**VENEZ NOMBREUX,
VOUS INFORMER ET ÉCHANGER.**

